

Avenant à la convention cadre de partenariat

Entre

Le **Réseau national des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation**, association loi 1901, dont le siège social est situé 103, Boulevard Saint-Michel 75005 Paris,
Représenté par **Jacques GINESTIÉ** en sa qualité de Président.

Ci-après dénommé « R-ÉSPÉ »,

et

Le **Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco)**, Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Carré Suffren, 31-35 rue de la Fédération, 75 015 Paris
Représenté par **Nathalie MONS** en sa qualité de Présidente et par **Frédéric GUIN**, en sa qualité de Secrétaire général du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

ci-après dénommé « Cnesco »,

il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'avenant

Dans le cadre de leurs missions respectives, le R-ÉSPÉ et le Cnesco souhaitent coopérer dans le domaine de l'évaluation du système éducatif français.

À ce titre, ils pourraient unir leurs ressources pour mettre en place un processus d'ingénierie pédagogique qui pourrait être proposé aux différentes antennes des Éspé dans le cadre du cycle de conférences de consensus et du cycle de conférences de comparaisons internationales que le Cnesco co-organise respectivement avec l'Ifé/ENS de Lyon et le Ciep.

Le processus d'ingénierie pédagogique Cnesco / R-ÉSPÉ pourrait prendre la forme suivante :

- un travail au sein des Éspé pourrait être organisé en amont d'une conférence de consensus ou d'une conférence de comparaisons internationales sur la base d'un dossier scientifique fourni par le Cnesco et qui pourrait être complété par les Éspé elles-mêmes ;
- la libération des emplois du temps des étudiants pourrait être envisagée afin qu'ils puissent assister, en streaming (à partir du site Internet du Cnesco) à la conférence de consensus ou la conférence de comparaisons internationales ;
- un travail au sein des Éspé en aval de la conférence pourrait être mis en place.

Cette activité pourrait ainsi donner lieu à une évaluation, sur la capacité des étudiants à s'appropriier les résultats de la conférence, notamment à travers leur mémoire.

Article 2 : Planning des conférences

Le Cnesco a d'ores et déjà planifié ses futures conférences pour les années civiles 2017 et 2018 :

- conférence de consensus sur la différenciation pédagogique en 2017 ;
- conférence de comparaisons internationales sur le décrochage scolaire en 2017 ;
- conférence de consensus sur les savoirs fondamentaux (orthographe et calcul) en 2018 ;
- conférence de comparaisons internationales réformes, gouvernance et rôle des parents en 2018.

Article 3 : Diffusion des ressources

Le Cnesco pourrait communiquer au R-ÉSPÉ l'ensemble de ses ressources, sur chacune des thématiques qu'il traite (dossier de synthèse, rapport scientifique d'évaluation...), afin que le R-ÉSPÉ puisse les diffuser au sein de son réseau (Internet, newsletter...).

Article 4 : Organisation de la coopération

Chacune des parties désigne une personne en charge de suivre, traiter et coordonner toutes les questions relatives à l'organisation de la convention :

- Dorothée Orjol-Sousa en sa qualité de chargée de mission au R-ÉSPÉ ;
- Amandine Blanchard-Schneider en qualité de responsable de la communication et des partenariats au Cnesco.

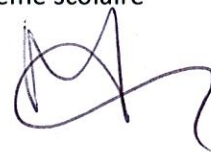
Fait à Paris, en trois exemplaires, le 15 février 2017.

Le président du Réseau national des Écoles
supérieures du professorat et de l'éducation



Jacques Ginestie

La présidente du Conseil national d'évaluation
du système scolaire



Nathalie Mons



Le secrétaire général du MENESR
Le chef de service, adjoint au Secrétaire général

Christophe GELIN

Frédéric Guin